

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CABLE 4 & 10 CONDUIT	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-120279/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 31184-120279	Date 2013-01-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-330-61412	
File No. - N° de dossier hn330.31184-120279	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Jacques, Nicole	Buyer Id - Id de l'acheteur hn330
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8305 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Ce modificatif (005) a pour but de faire parvenir de l'information supplémentaire:

1) INSÉRER - ANNEXE "A"

EPD-DND-22861 et EPD-DND-22844 - Exigences relatives à la performance de sortie

N°	Exigence	Description	Valeur
1	Résistance à la chaleur	L'assemblage de câble doit pouvoir être utilisé à une température maximale sans défaillance.	150°C (302°F)
2	Résistance aux liquide	Des échantillons des gaines de câble visées par ces spécifications, sauf pour les câbles coaxiaux, doivent être soumis à l'immersion dans les liquides spécifiés au Tableau 1, aux températures indiquées, pendant 24 heures. Après leur immersion, les échantillons doivent être laissés à l'air libre à température ambiante pendant au plus 4 heures. La résistance à la traction et les valeurs d'allongement doivent être ensuite déterminées conformément à la norme MIL-C-27500G, paragraphe 4.5.12.1. Les valeurs enregistrées doivent être égales ou supérieures aux limites indiquées au Tableau 1, exprimées comme un pourcentage minimum de la résistance et des valeurs d'allongement initiales de l'échantillon avant son immersion.	Liquides d'immersion de référence (Tableau 1)
3	Résistance aux produits	Les exigences de décontamination doivent être vérifiées au moyen d'une inspection et d'une analyse des matériaux utilisés, en plus de l'essai décrit ci-après. La méthode de décontamination no 7 doit être appliquée conformément aux normes B GS-316-012/FP-001 et B GS-316-014/FP-001 et en utilisant les décontaminants suivants : a) le décontaminant « C1 » doit être utilisé sur les câbles qui sont désignés pour une utilisation normale à l'extérieur d'un véhicule ou d'un abri, ou qui sont désignés pour une installation extérieure sur un véhicule ou un abri; et b) le décontaminant « C8 » doit être utilisé sur les câbles désignés pour une utilisation normale à l'intérieur d'un véhicule ou d'un abri, et aussi sur les câbles utilisés avec un dispositif pouvant être télécommandé depuis l'extérieur d'un véhicule ou d'un abri. Les exigences de décontamination doivent être vérifiées au moyen d'une inspection et d'une analyse des matériaux utilisés, en plus de l'essai décrit ci-après. L'agent stimulant, composé de 17,4 g PEG 200 (polyéthylène glycol) pour 1 g de Tinopol (SWN), doit être appliqué sous forme de brouillard sur les câbles déroulés (avec les capuchons des connecteurs assujettis à chaque extrémité) avec un pulvérisateur T-100 B&G au moyen d'une buse fine. L'agent est appliqué à des concentrations variées, sous forme de gouttelettes dont le diamètre varie 300 à 3000 µm (micromètres). Le brouillard est appliqué sur l'assemblage de câble en un seul passage en plaçant la buse au-dessus du câble, et dans un mouvement de balayage de haut en bas. La buse doit être maintenue à un pied du câble pendant la pulvérisation. Le processus doit être répété sur tous les côtés de l'assemblage de câble. L'assemblage de câble est ensuite décontaminé par rinçage, lavage et essuyage en utilisant le décontaminant « C1 » ou « C8 » (selon ce qui est approprié) appliqué en suivant la méthode de décontamination no 7, conformément aux normes B-GS-316-012/FP 001 et B-GS-316-014/FP-001.C15	Tel que décrit dans les spécifications en renvoi
3	Résistance aux produits chimiques	Une lumière ultraviolette, qui provoque la fluorescence du Tinopol (SWN), doit ensuite être utilisée pour vérifier la présence de tout agent stimulant résiduel sur l'assemblage de câble. Aucune détérioration visuelle des propriétés des matériaux ni de dommage permanent au câble n'est autorisé.	

4	Rayon de courbure	Rayon de courbure minimum auquel l'assemblage de câble doit pouvoir être soumis sans causer de dommage à l'une ou l'autre de ses composantes.	Rayon de courbure = 5X le diam. ext. du câble
5	IEM	Exigences en matière de filtrage des interférences électromagnétiques (IEM) que l'assemblage de câble doit respecter.	
		Tous les câbles doivent être protégés des IEM au moyen de deux couches continues formées de tresses de cuivre étamées.	Tel que décrit.
		Chaque tresse doit fournir individuellement pas moins de 90 % de la protection optique.	Tel que décrit.
		Chaque tresse doit satisfaire à toutes les exigences de performance électrique et mécanique applicables exigées par la norme QQ-B-575 ou AA59569.	Tel que décrit.
		Les blindages doubles des câbles doivent être séparés par une enveloppe isolante en polyester placée entre les deux tresses et qui se chevauche sur au moins 40 %, afin de fournir une isolation électrique entre celles-ci sur toute leur longueur.C21	Tel que décrit.

Tableau des liquides utilisés pour l'immersion (Tableau I)

Température d'essai

MIL-G-3056F Essence pour automobiles	20+/-2°C
VV-F-800D Huile combustible pour diesel	50+/-2°C
MIL-L-2104F Huile lubrifiante pour automobiles	100+/-2°C
MIL-L-46167B Huile lubrifiante pour automobiles, Arctique	100+/-2°C
MIL-H-46170B Fluide hydraulique	50+/-2°C
MIL-A-8243D Liquide antigivrage/de dégivrage	50+/-2°C
CAN 2-3.890-M83 Fluide refroidisseur	20+/-2°C
TT-I-735A Solution nettoyante d'alcool isopropylique	20+/-2°C

Le soumissionnaire doit fournir les **résultats de test** et **certificat de conformité** avec leur offre pour les câbles EPD-DND-22861 et EPD-DND-22844.

2) PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

SUPPRIMER 1.1 - Clauses du Guide des CCUA

B4024T	Aucun produit de remplacement	2006-08-15
--------	-------------------------------	------------

RE-INSÉRER

1.2 - Produits équivalents

1.3 - Documentation technique

Solicitation No. - N° de l'invitation

31184-120279/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn330

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-120279

File No. - N° du dossier

hn33031184-120279

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INSÉRER

1.4 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les **dix (10) jours civils** après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

L'échantillon doit être de longueur minimale de trois (3) pieds.

3) PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

RE-INSÉRER

Section I : Soumission technique (2 copies)

4) DATE DE FERMETURE

SUPPRIMER: Le 21 janvier, 2013

INSÉRER: Le 4 février, 2013

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES